

Délibération n°

**D\_2023\_06\_24\_52**

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Absents : 6
- Pouvoirs : 4
- Suffrages exprimés :
  - \* pour : 17
  - \* contre : 0
  - \* abstention : 0

Date de la convocation :

8 juin 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MAIRIE DE SALES

### Séance du 14 juin 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **14 juin à 20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

**Titulaires présents** : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Sylvain BISTON, Hugues ALLARD, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Remy BERTHOD-ONFROY, Valérie ROLLIER, Serge RAVOIRE, Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné procuration** : Mme Genevieve BOUCHET à M. Jean-Luc FALGUERE, Mme Mélanie CONSCIENCE à Mme Catherine RABASSO, Mme Marlène JACQUET à M. Remy BERTHOD-ONFROY, Mme Viviane RABATEL à M. Yohann TRANCHANT

**Absents excusés** : Mme Fabienne BROISSAND – M. Guillaume MAGNIN

**Secrétaire de séance** : Mme Estelle MARCHAIS

## OBJET – ADHESION AVEC PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL DE LA SCIC LA SOLAIRE DU LAC

*Rapporteur : M. Alexandre GEORGES, adjoint à l'éco-citoyenneté et numérique.*

Dans le cadre de sa politique de préservation de l'environnement, la commune de Sâles souhaite favoriser le développement des énergies renouvelables sur son territoire.

La Solaire du Lac, Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), créée par des citoyens du bassin annécien a pour objet de favoriser le développement des énergies renouvelables, de façon concertée à l'échelon local, en s'inscrivant dans le cadre d'une « démocratie énergétique » qui doit permettre à tous les habitants qui le souhaitent, d'investir et de participer au développement local des énergies renouvelables.

L'activité de La Solaire du Lac consiste principalement à faire installer par des entreprises qualifiées des centrales solaires sur des toitures ou d'autres sites adéquats, publics et privés, grâce à l'implication bénévole et l'épargne citoyenne.

Parallèlement, elle sensibilise aux économies d'énergie et à l'usage de l'ensemble des énergies renouvelables. Suite à l'opportunité d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école maternelle publique, la Solaire du Lac favorise ainsi l'émergence d'un collectif citoyen porteur de projets solaires sur la commune de Sâles. Les objectifs sont de produire concrètement de l'énergie renouvelable, de favoriser une prise de conscience collective des enjeux environnementaux, et ainsi créer un effet d'entraînement sur le développement de projets sur le territoire.

Il est demandé au conseil municipal de contribuer financièrement à l'opération en prenant des parts sociales de la SCIC à hauteur de 22 parts soit 2 200 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'approuver le soutien de la commune de Sâles à la SCIC La Solaire du Lac pour le développement de projets photovoltaïques citoyens sur le territoire
- **APPROUVE** la contribution financière de la commune à l'opération en prenant des parts sociales de la SCIC à hauteur de 22 parts soit 2 200 €.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2023 - compte 261 titres de participation.

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 16/06/2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT

La Secrétaire de séance

Mme Estelle MARCHAIS



*Délibération certifiée exécutoire*

*Compte tenu de sa télétransmission le : 21/06/2023*

*Et de la publication le : 22/06/2023*